



FLASH DGE

(26/03.2004)

Un groupe de travail national sur la Direction des Grandes Entreprises s'est tenu le vendredi 26 mars matin à la Direction Générale. Les documents servant de support à la réunion portaient sur le périmètre de la DGE, la qualité de service et le contrôle. Mis à part la détermination du seuil (abaissé à 400M€), les documents de travail n'évoquaient pas les difficultés quotidiennes (problèmes informatiques, travaux de gestion en masse...).

Le SNUI a abordé : la dimension « politique » de la DGE, son efficacité, sa réactivité et les moyens dont dispose cette nouvelle structure.

Le SNUI a été, depuis la naissance du projet, attentif et constructif sur ce dossier. Il a toujours considéré qu'il y avait un sous-dimensionnement flagrant en termes d'emplois et plus généralement de moyens. La DGE est à certains égards emblématique de la politique du Ministère en matière de services à l'entreprise et à l'utilisateur, parce qu'elle constitue l'illustration des réformes en cours (CDI/Recette par exemple) et des dégradations des conditions de travail qui en résultent. Le SNUI a également rappelé que les structures équivalentes existant dans les autres pays européens font apparaître des situations plus favorables en termes d'emplois. Il s'est interrogé sur le rôle exact de la DGE : doit-elle maîtriser la gestion et le contrôle des grandes entreprises, ou simplement être au service de celles-ci, comme on pourrait être amené à le croire aujourd'hui...

Le SNUI a dénoncé le manque d'informations et de transparence sur les missions assumées aujourd'hui par les agents (sur les crédits de TVA, le recouvrement, le contrôle fiscal...), l'augmentation des charges, la dégradation des conditions de travail (formation, turn-over...) et l'insuffisance des moyens qui y sont consacrés.

Le SNUI a, une nouvelle fois, demandé la création d'emplois et la reconnaissance des qualifications à hauteur des ambitions affichées.

En réponse, l'administration s'est bornée à un exercice d'auto-satisfaction.

Sa position pourrait se résumer en une formule : « *tout va bien à la DGE !* ». Elle a justifié le passage à 35.000 entreprises par la capacité matérielle de gestion de la DGE, a récusé l'aspect « vitrine » en mettant en avant l'importance du travail de la DGE, minimisé les dysfonctionnements et la marge d'erreur possible résultant de l'abaissement du seuil à 400 M€ (35.000 entreprises environ, + ou - 1.000 !). Faisant preuve d'un optimisme s'apparentant à de la méthode Coué, l'administration a indiqué que la gestion des dossiers était facilitée par le civisme fiscal, « *par nature important* », de ces grandes entreprises.

Pour le SNUI, il est important de faire la différence entre gestion active, CSP et programmation du contrôle fiscal : à la lumière de ces considérations, la charge de travail n'est pas appréciée de la même manière !

Et la suite ?

Le SNUI a marqué son inquiétude pour l'avenir de la DGE. Il n'aura de cesse de demander à l'administration plus de transparence et de moyens pour qu'elle assure pleinement ses missions et offre de meilleures conditions de travail à ses agents.

Le SNUI-DGE compte sur votre soutien pour faire avancer ses positions qui n'ont pas changé depuis la création de la DGE : reconnaissance des qualifications et de la technicité des agents de la DGE, moyens adéquats (emplois, formation...).